



## Motion du CEE SNCF Exigence du Respect de l'accord WIR par SNCF L'accès aux sanitaires un droit humain !

Jeudi 02 juin 2022

Monsieur le Président,

Nous avons découvert la semaine dernière avec stupéfaction que la SNCF proposait des culottes menstruelles à ses conductrices. Les médias français et européens ont été scandalisés par cette mesure comme nous toutes et tous.

C'est ainsi que le Groupe SNCF compte traiter les femmes salariées. Ce serait à nous femmes d'adapter notre genre aux impératifs de production ? Que dire de la forme ? Nous détenons le SMS envoyé aux 394 conductrices par RAIL MIXITY EUROPE intitulé culotte menstruelles phase de test !

Ce n'est pas la première fois que nous vous interpellons sur les dérives de vos soi-disant « féministes ». Faut-il vous rappeler l'épisode du Kit de maquillage intitulé « Astuces beauté », le Kit GO girl pour « uriner debout » ou votre publicité maladroite vantant le non-respect de l'équité salariale.

Les femmes ont le droit au respect et à la dignité où qu'elles se trouvent dans le monde. Le Groupe SNCF a un devoir d'exemplarité d'autant plus qu'il est signataire d'un accord européen contraignant.

Monsieur le Président nous vous mettons en garde si vous ne respectez pas les accords signés le 5 novembre 2021. D'abord dans son préambule :

*« les améliorations des lieux de travail du point de vue des femmes, notamment la présence d'installations sanitaires appropriées et en nombre suffisant pour le personnel sédentaire et le personnel mobile, ou l'amélioration des conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail, ainsi qu'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, aident à retenir les femmes dans le secteur... »*

8 domaines d'actions sont répertoriés dont le N°7 concernant **Sécurité et hygiène au travail et environnement de travail**. Ainsi le principe suivant a été retenu :

*« Les politiques de prévention des entreprises visant à assurer la sécurité et l'hygiène au travail et un environnement de travail sûr nécessitent également une perspective de genre pour prendre en considération les besoins spécifiques des femmes. Cette approche aide à retenir les femmes dans le secteur ferroviaire. »*

La mesure N°2 : *« Les installations sanitaires des bâtiments doivent respecter des normes relatives à la vie privée et à la sécurité du point de vue masculin comme féminin; dans ce contexte, les entreprises vérifient le niveau de vie privée et de sécurité. Les entreprises reconnaissent l'importance de cette question. »*

L'Article 5 de l'accord donne la temporalité des actions : *« Dans un délai de 24 mois à compter de la signature du présent accord, chaque entreprise définit et met en œuvre une politique en matière d'égalité hommes-femmes et de mixité, dans le respect de l'article 6, points c) et d), du présent accord. Les entreprises devraient définir cette politique dans les 12 premiers mois qui suivent la signature... »*

L'article 6 prévoit dans son Point 3 que : *« l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des mesures du présent accord sont soumises au dialogue social dans les entreprises ; les syndicats doivent y être associés »*

Nous vous demandons donc de cesser ces pratiques sexistes et discriminatoires. Au-delà du mépris pour les salariées, la mesure a pour but de renforcer, encore, la productivité des agents (qui ne perdront plus de temps à passer aux toilettes) tout en permettant à la direction de ne pas s'attaquer à la vraie question, l'accès aux sanitaires dans les enceintes ferroviaires.

Contrairement à ce que déclare votre responsable Madame Nombrot, cette proposition n'est pas : « une bonne idée ». Les syndicats doivent être inclus dans la discussion pour donner l'accès aux toilettes aux salariés du Groupe. Nous vous demanderons pour la plénière de septembre de connaître la déclinaison dans le groupe de l'Accord WIR. Il est d'ailleurs nécessaire que cet accord ne se limite pas à l'Europe concernant la SNCF. C'est une question d'égalité, de respect, de dignité.

Que prévoyez-vous monsieur le président pour que ce problème soit traité, notamment dans l'acquisition ou la rénovation du matériel roulant, l'accès aux toilettes dans les gares et chantiers afin que chaque personnel, homme ou femme puisse accéder à des sanitaires pendant leur service ?

Depuis 2018 notre fédération mondiale ITF a lancé une campagne pour l'accès aux sanitaires en s'appuyant sur les textes des nations unies sur le droit à l'eau potable, l'hygiène etc... Beaucoup de conventions de l'OIT intègrent ce besoin essentiel dont les femmes sont les plus discriminées. Ainsi le 19 novembre est le jour pour le droit des travailleurs et travailleuses des transport à l'assainissement, le #WORLDTOILETDAY.

Permettez-moi quelques citations

NOUS NOUS SOULAGEONS DANS LES FOURRÉS À DESTINATION, PRÈS DE LA FRONTIÈRE, AVEC L'AIDE DE NOS COLLÈGUES QUI SURVEILLENT, CAR LES TOILETTES NE SONT PAS SÛRES : LES FEMMES DOIVENT LES PARTAGER AVEC LES HOMMES. »

*Conductrice, Ouganda*

« Il m'arrive de devoir travailler six heures d'affilée sans accès à des toilettes. Du coup, je bois très peu. Cette façon de faire m'a déjà causé d'innombrables infections urinaires et bien d'autres problèmes depuis que j'ai commencé ce métier il y a 15 ans. Un jour la direction m'a dit de me faire opérer ou de démissionner ! Comme j'adore mon travail et que j'ai une famille à nourrir, j'ai décidé de me faire opérer. L'entreprise affirme vouloir engager plus de femmes conductrices de train, mais ne fait rien pour. Personne ne devrait avoir à subir ce par quoi je suis passée. Quand j'ai commencé, on m'a même donné une boîte de lingettes pour « la mauvaise période du mois » !

*Conductrice de train, Australie*

20% DES CONDUCTEURS INTERROGÉS ONT DÉJÀ URINÉ SUR EUX-MÊMES AU TRAVAIL. 13% ONT FAILLI NE PAS POUVOIR SE RETENIR. 85% DES CONDUCTEURS CONCERNÉS ONT EXPLIQUÉ QUE L'ABSENCE DE TOILETTES ÉTAIT EN CAUSE. »

*Enquête auprès des chauffeurs de bus, États-Unis*

AU ROYAUME-UNI, IL Y A ENCORE DES ENTREPÔTS SANS TOILETTES RÉSERVÉES AUX FEMMES OU UNISEXES. CELA NOUS FAIT CLAIREMENT COMPRENDRE QUE NOUS NE SOMMES PAS LES BIENVENUES !

»

*Coordinatrice de camions sur un site logistique, Royaume-Uni*

À LA FIN DE MA JOURNÉE DE TRAVAIL, MES VÊTEMENTS ÉTAIENT TACHÉS DE SANG CAR J'AVAIS MES RÈGLES ET QUE JE N'AVAIS PERSONNE POUR ME REMPLACER LE TEMPS QUE J'AILLE AUX TOILETTES. »

*Employée des transports publics, Colombie*

« Le siège du chauffeur de demain » : En 1999, un syndicat a organisé une grève de 13 jours dans le secteur des bus en réponse aux inquiétudes de santé et de sécurité liées aux retards, aux longues périodes sans pauses et à l'absence de toilettes. Quinze mille chauffeurs de bus ont participé à cette grève, qui a permis d'obtenir une revalorisation salariale et des pauses-toilettes à intervalles réguliers. Cette grève s'inscrivait dans une campagne de 11 ans menée par le syndicat de 1992 à 2003. Le syndicat a indiqué que l'introduction des pauses-toilettes avait entraîné de nombreuses retombées positives, dont la prévention des troubles musculosquelettiques, de meilleures infrastructures de repos, une amélioration de la qualité des toilettes et installations sanitaires sur de nombreux sites et une diminution du stress. La situation s'est tout particulièrement améliorée pour les conductrices, désormais assurées de pouvoir se rendre aux toilettes dans des délais raisonnables.<sup>18</sup>

## **Kommunal, Suède**

**Nous vous fournissons le travail effectué par l'ITF qui s'intitule : Le droit aux toilettes est un droit humain !**

**Ainsi vous apprendrez quels sont les risques pour la santé, quand vous avez l'impossibilité d'accéder rapidement aux toilettes et à des installations d'hygiène appropriées, les 39 Critères auxquels devraient répondre les installations sanitaires et dispositifs de lavage à l'intention des travailleuses et travailleurs des transports et le droit à l'assainissement dans les textes internationaux.**

Avoir ses règles au travail n'est pas un aléa de la production. Tout comme les besoins physiologiques, pour les femmes comme pour les hommes. L'élimination est aussi vitale que manger, boire, dormir et respirer. Ne pas pouvoir les satisfaire au travail dans des conditions d'hygiène optimale, des lieux adaptés, sécurisés, accessibles et des organisations de travail qui en tiennent compte est une atteinte aux droits humains, à la dignité mais aussi à la santé et impacte les conditions de travail.

**Nous sommes déterminés à faire de cette question une priorité dans le groupe SNCF, nous vous invitons à prendre toutes les expériences menées dans le monde sur ce sujet.**

**Quand les Pays Bas signent des accords pour que les femmes restent à la maison en cas de menstruations douloureuses ou contraignantes, quand l'Espagne entend donner 3 jours de congés par mois. La SNCF fournit des culottes ... tout est dit.**

**Merci de votre attention**